

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Tri'n'Collect sur la commune principale de l'AIOT 2 Rue des Tanneurs 56450 Theix-Noyal.

La référence de votre dossier est A-3-Q5E4PJ6IM et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 14/11/2023 à 15h16 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **87811020400137**

Raison sociale **TRI'N'COLLECT**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RUE THEIX-NOYALO

56450 THEIX NOYALO

Signataire

Qualité : **Directeur Technique**

Référent

Fonction : **Directeur Technique**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Tri'n'Collect**

Description des activités :

La société Tri'n'Collect met en œuvre et développe des solutions de collecte des déchets liées aux activités du bâtiment. Cette activité principale peut s'accompagner de prestations de conseil ou d'éducation visant à améliorer la gestion écologique desdits déchets. La raison d'être de la Société est de participer à la préservation de notre écosystème par la prévention des déchets et l'économie circulaire afin de construire un avenir durable pour tous. Sa mission est d'apporter à ses clients et parties prenantes des solutions concrètes et pragmatiques leur permettant de mieux

gérer la production et la valorisation des déchets issus des activités du bâtiment. Cette mission se concrétise par la mise à disposition de contenants permettant au producteur initial du déchet (des entreprises du bâtiment) de trier leur déchet directement sur leur chantier ou dépôt. Les déchets triés sont ensuite collectés par nos soins sur les sites de nos clients et acheminer sur le site, objet de la présente déclaration, dans l'attente de leur reprise et de leur évacuation en vue d'un regroupement, d'une valorisation ou d'une élimination. Ces activités, visent l'amélioration de l'empreinte environnementale de la Société ainsi que celles de ses clients, amélioration au cœur des enjeux sociaux et environnementaux actuels.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **2 Rue des Tanneurs 56450 Theix-Noyal**

X : 274969

Y : 6741096

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2710	2710-2-b	Collecte de déchets apportés par le producteur initial	Volume susceptible d'être présent 290 m3	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

17 01 : béton, brique, tuile et céramique : SUEZ 17.02 01 : Bois : SUEZ 17.02.02 : Verre : SUEZ 17.02.03 : matières plastiques : ATHENA 17.04 07 : métaux en mélange : GDE 17.06.04 : matériaux d'isolation : SUEZ 17.08.02 : matériaux de construction à base de gypse : SUEZ 17.09.04 : déchets de construction et de démolition en mélange : SUEZ/GUYOT 08.01.12 : Contenants vides de peinture : clickeco 08.04.09 : déchet de colle et masticque contenants des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses : clickeco 08.04.10 : déchet de colle et masticque : clickeco 15.01.01 : Emballage en papier/carton : SUEZ 15.01.02 : Emballage en matières plastiques : ATHENA 15.01.03 : Emballage en bois : SUEZ 15.01.04 : Emballage métallique : GDE 15.01.10 : Emballages contenants des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tel résidus : clickeco 16.02.14 : Déchets provenant d'équipements électriques ou électroniques : Ecosystème

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Notre site dispose des moyens de secours et de protection suivant : Alarme incendie, avec déclencheur manuel 1 Système de désenfumage naturel avec déclencheur manuel à cartouche CO2 via exutoire en toiture 6 Extincteurs portatifs PA et PP 1 Poteau incendie à environ 200m de notre bâtiment 1Voies d'engins pompiers 1Barrages gaz de ville 1Plans d'évacuation et d'intervention Portes coupes feux BAES et BAEH 1 Point de rassemblement

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)